



L'Éducation prioritaire... sauf les moyens ! Une réforme à l'économie !

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique »

N. Vallaud-Belkacem

On connaît la chanson : la réforme de l'éducation prioritaire n'est pas quantitative, elle est qualitative, et SUD éducation a déjà beaucoup critiqué le fait qu'il s'agit d'une **nouvelle réforme d'austérité**, de gestion de la pénurie. Il s'agit bien d'une réforme sans financement, qui se cache derrière la pédagogie pour masquer la pénurie de moyens. Dans les établissements préfigurateurs de la réforme, le constat est clair : les promesses en matière de moyens supplémentaires pour ces établissements « prioritaires parmi les prioritaires » ne sont globalement pas tenues, ou à minima et sur la base du redéploiement. Dans le second degré, où sont les personnels santé-sociaux supplémentaires promis ? Où sont les postes permettant l'encadrement des 6ème jusqu'à 16h30 ? Dans le premier degré, quelques postes de PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes) ont été créés dans les écoles REP+ mais il ne s'agit que d'une restitution partielle de postes supprimés. Les ouvertures de classes de moins de 3 ans se font au compte-gouttes. Le tout dans un contexte de pénurie où pour masquer des RASED incomplets, on élargit les zones d'intervention des psychologues et maîtres-ses G pour couvrir les REP+.

CONSTAT de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire sur Aix-Marseille : 10 établissements sortent du dispositif. **C'est inadmissible !**

NOUS REVENDIQUONS pour tous les établissements de l'éducation prioritaire :

- La réduction des effectifs, avec une baisse des seuils maximums d'élèves par classe.
- La reconstitution de RASED complets (maîtres E, G et psychologues scolaires) dans le primaire
- La création nécessaire de postes pour des personnels supplémentaires santé, sociaux et des personnels d'orientation.
- Aucune sortie d'établissements du dispositif éducation prioritaire. Dans un contexte de crise économique, la logique devrait être l'extension du périmètre.
- Le maintien des lycées généraux, technologiques et professionnels dans le dispositif.
- Un retour à la NBI (notification bénéficiaire d'indice) comptant pour la retraite, pour les établissements du second degré.
- Pas d'heures supplémentaires obligatoires, 16h30 devant élèves = maxima de service.
- Pour un maintien de bonifications avantageuses pour les agents.

En grève

pour défendre l'éducation prioritaire
LE MARDI 9 DECEMBRE

RASSEMBLEMENT DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE A 11h00

C'EST A NOUS, Personnels et usagers, de décider la suite du mouvement :

ASSEMBLEE GENERALE A 13h30 à la bourse du travail !